



Action financée par la région



Les « Roms migrants » en Ile de France

*Etat des lieux provisoire des expériences d'hébergement et de logement
d'habitants de squats et bidonvilles*

Collectif National Droits de l'Homme Romeurope
c/o FNASAT – Gens du Voyage
59, rue de l'Ourcq – 75020 Paris
www.romeurope.org

SOMMAIRE

Les Roms migrants en Ile de France

Annexe 1 – Récapitulatif des projets d'insertion par l'habitat en Ile de France

Annexe 2 – Tableau récapitulatif des villages d'insertion en Seine Saint Denis

Les « Roms migrants » en Ile de France

Etat des lieux provisoire des expériences d'hébergement et de logement d'habitants de squats et bidonvilles

Le terme Roms migrants est devenu usuel, employé par les associations et les institutions. Les personnes ainsi désignées se reconnaissent généralement comme Roms, encore qu'il peut y avoir des différences terminologiques¹, sont originaires de différents pays d'Europe et ont choisi de venir en France, majoritairement pour des raisons économiques et pour y séjourner pendant des périodes plus ou moins longues, voire pour tenter de s'y installer définitivement.

La présence de Roms migrants en Ile de France est très ancienne. Les premiers arrivés dès les années 60 venaient des pays de l'ex-Yougoslavie. Une partie d'entre eux paraît maintenant intégrée ou, en tous cas est devenue invisible, se fondant avec d'autres communautés tsiganes à Montreuil et alentour. Des Roms continuent à fuir la Serbie, la Bosnie, la Macédoine et surtout le Kosovo. On en retrouve certains dans des bidonvilles d'Ile de France, la plupart déboutés du droit d'asile.

Dès 1989 et pendant les premières années 90, ont commencé à arriver², des Roms originaires de Roumanie d'abord, puis, quelques années plus tard, de Bulgarie. Initialement ils traversaient clandestinement la frontière. A partir de 2002, les accords de Schengen ont facilité leur venue, même si une pratique illégale de demande d'argent était demandée aux douanes. En 2007, à la suite de l'élargissement de l'UE à la Roumanie et la Bulgarie, les contrôles aux frontières ont disparu et comme l'ensemble des ressortissants européens ces Roms ont bénéficié de la libre circulation. Certes ils sont venus plus nombreux mais leur nombre total reste très faible comparativement à d'autres migrants. Il est difficile à évaluer mais on peut l'estimer à 5 ou 6 000 en Ile de France³.

Peu nombreux mais visibles...car ce sont eux qui en grande majorité peuplent les bidonvilles qui sont apparus - ou réapparus - un peu partout en Ile de France, dans les friches industrielles voire rurales selon les départements. En effet n'ayant en pratique pas d'accès aux hébergements auxquels la loi DALO leur donnerait le droit, ils s'installent sans droit ni titres sur des terrains où ils rejoignent souvent une partie de leur famille ou des concitoyens originaires du même village. Ils bâtissent des cabanes et vivent dans des conditions sanitaires extrêmement précaires.

Les bidonvilles dérangent... Les voisins sont choqués et, c'est selon, se mobilisent pour qu'on les chasse afin de ne plus voir cette misère, ou s'indignent que des familles, des femmes, des enfants⁴ doivent vivre dans de telles conditions. Des accidents en particulier des incendies surviennent régulièrement, plusieurs enfants sont morts ces dernières années.

Cette situation interpelle les élus territoriaux, certains sont indignés, beaucoup se disent impuissants et rejettent les responsabilités sur l'Etat ou l'Europe.

¹ <http://www.romeurope.org/EDITO,333.html>

² Premier grand bidonville rom à Nanterre de 7 à 800 personnes.

³ 15 à 20 000 en France.

⁴ Il s'agit d'une migration familiale, avec au moins 50% de femmes et enfants.

Ainsi, les premières actions en faveur des migrants roms ont été engagées par les collectivités locales, souvent sous la pression et parfois avec la contribution des associations et des collectifs de soutien. Elles peuvent consister à apporter une aide minimale aux personnes en situation précaire pour améliorer les conditions sanitaires : ouverture d'un point eau, installation de toilettes provisoires (sanitaires de chantier), mise à disposition de bennes à ordures. Mais beaucoup d'élus restent encore réticents pour apporter ce qui devrait être considéré comme un minimum de dignité au prétexte que cela pourrait pérenniser la présence des familles roms dont ils ne veulent pas sur leur territoire.

I. Les premières actions en direction des migrants roms (2000-2005) : des initiatives locales en ordre dispersé

- A Lieusaint (77), dès 2000, les élus locaux, le syndicat d'agglomération de Melun-Sénart et la préfecture ont opté pour un hébergement temporaire en caravanes (regroupées sur un site aménagé à cet effet). Le projet s'est déroulé de 2002 à 2007. Des mesures d'insertion ont été mises en œuvre : accompagnement social et dans l'accès à l'emploi. Le volontarisme des pouvoirs publics, associé à l'ouverture relative de la Préfecture et à la conjoncture économique relativement favorable du milieu des années 2000, explique certainement en partie la réussite de l'opération. 39 familles sont maintenant insérées : emploi, formation, logement social, école pour les enfants.
- A Saint-Denis (93), le maire a signé le 16 juin 2003 une convention directement avec les habitants d'un terrain appelé Hanul⁵. Cet accord direct restera une exception. Il s'agissait d'une convention d'occupation⁶ à titre provisoire, permettant aux familles de se stabiliser, d'établir des contacts avec l'environnement social et économique et aux associations engagées sur le terrain d'envisager un accompagnement sur la durée. Mais le 6 juillet 2010, la préfecture de Seine Saint Denis procédait à l'expulsion de ce terrain devenu mythique.
- Plutôt que des interventions *in situ*, les pouvoirs publics ont, dans d'autres cas, privilégié, le transfert des squatteurs vers d'autres sites.
- Dans le Val de Marne, où le Conseil général s'est très fortement mobilisé dès 2003 pour mettre à l'abri des groupes de famille présentes depuis longtemps dans plusieurs bidonvilles du département, en les logeant dans des immeubles de voirie et une ancienne gendarmerie dont il était propriétaire à Saint-Maur. Les associations locales se sont fortement mobilisées autour de ce projet en promouvant une très forte participation des familles roms à la gestion de l'habitat et l'accompagnement social.

⁵ Caravansérail en langue romani.

⁶ La municipalité n'était pas propriétaire du terrain qui appartenait en partie au RFF.

- A Bagnolet, en décembre 2004 un incendie détruit un bidonville occupé depuis plus de deux ans par des familles bulgares. Le maire les autorise à occuper un château, le château de l'Etang. Il faudra attendre 2 années supplémentaires pour qu'un projet d'accompagnement social prenne corps.
- Parmi les autres initiatives de cette période, il faudrait citer les municipalités de Saint-Michel sur Orge, de Choisy le Roi, de Saint-Denis qui ont signé des conventions d'occupation, généralement par l'intermédiaire d'une association avec quelques familles qui ont été logées dans des pavillons ou des appartements délaissés.

II. A partir de 2005, l'engagement de la Région et la mise en place des « villages d'insertion » en Seine- Saint-Denis

Résultat aussi bien de l'implantation des migrants dans les marges urbaines que des évacuations de terrain, qui se sont progressivement intensifiées, la multiplication des bidonvilles et des campements est indéniable dans les années 2000. Ce phénomène, ainsi que la passivité fréquente des collectivités locales et les difficultés de financement rencontrées par d'autres qui, au contraire, se sont engagées aux côtés des anciens squatteurs (Bagnolet, Aubervilliers), ont favorisé l'implication de la Région IDF à partir de 2005. Cette dernière a en effet voté une « aide à l'éradication des bidonvilles », soit une participation aux frais d'équipement des sites d'hébergement à hauteur de 500 000 Euros, à condition que les projets présentés respectent les conditions suivantes : relogement provisoire hors site dans des constructions modulaires ou des bâtiments désaffectés ; seuil maximum de personnes hébergées fixé à 80 personnes ; accompagnement social.

Si, dans l'ensemble, la politique régionale n'a pas eu les effets escomptés car peu de collectivités locales ont présenté des projets, les conditions d'éligibilité ont constitué le gabarit des opérations engagées les années suivantes. C'est notamment le cas des « villages d'insertion » mis en place par l'Etat et par les collectivités locales à partir de 2007, d'abord à Aubervilliers puis à Bagnolet, à Saint-Denis et à Saint-Ouen, dans le cadre de la démolition des grands bidonvilles qui se sont développés aux portes de Paris⁷.

En effet, les « villages d'insertion » s'inscrivent bien dans le moule fixé par la Région⁸ : l'habitat est constitué de constructions modulaires, de préfabriqués ou de caravanes installées « hors site », l'action est temporaire (5 ans au maximum), la population prise en charge avoisine les 80 personnes ; enfin un accompagnement social est réalisé par des associations conventionnées (Pactarim, ALJ 93, AFTAM,

⁷ Ref « Les pouvoirs publics et les grandes « bidonvilles roms » au nord de Paris (Aubervilliers, Saint-Denis, Saint-Ouen) », dans *Espacetemps.net* - O. Legros 2010.

⁸ La région a financé l'équipement de 3 villages : Aubervilliers, Bagnolet, Montreuil.

Rues et Cités) dans le cadre de Maîtrises d'œuvre urbaines et sociales (MOUS) cofinancées par l'Etat et par les collectivités locales. L'implication de l'Etat et la simplicité de la formule « villages » expliquent certainement le succès que ces derniers ont remporté auprès de nombreux acteurs institutionnels. D'une certaine manière, les « villages » seraient devenus des standards de la « nouvelle » politique des bidonvilles, s'ils n'étaient pas devenus, au même moment, de nouveaux objets de controverses.

En effet, les villages font l'objet de nombreuses critiques, notamment de la part des associations qui dénoncent plusieurs points : la sélection préalable des familles bénéficiaires (soit environ une famille sur huit vivant dans les bidonvilles voués à la démolition), la fermeture des « villages » qui sont surveillés en permanence, l'interdiction de visite sauf autorisation préalable du gestionnaire, l'ethnisation, etc. Aussi les pouvoirs locaux qui sont confrontés au développement de squats et de bidonvilles sur leurs territoires respectifs ont-ils aujourd'hui tendance à chercher des alternatives au « village ».

III. Les acteurs locaux à la recherche d'alternatives aux « villages »

Après la victoire des écologistes aux élections municipales de 2008, la municipalité de Montreuil fait partie des premières collectivités à envisager d'autres modes d'intervention : il n'y a pas de sélection des bénéficiaires (au moins au départ), pas de restriction du droit de visite. L'association Rue et Cité, qui se charge de l'accompagnement des familles sur l'un des deux sites d'hébergement prévus par la municipalité, part du principe que les migrants sont autonomes et que l'accompagnement se fait au coup par coup, à la demande des personnes. Sur l'autre terrain, l'ALJ 93 s'inscrit apparemment dans une démarche d'insertion a priori plus « encadrante » de suivi administratif, d'ouverture des droits et d'accompagnement vers l'emploi. Dans quelle mesure, le style et les modalités de l'accompagnement déterminent-ils l'insertion des bénéficiaires ? L'évaluation reste à faire.

Plus récemment, c'est la Mairie de Saint-Denis qui s'est engagée dans une voie alternative au « village ». Suite à l'évacuation du terrain du Hanul par les forces de l'ordre en juillet 2010, une partie des anciens squatteurs s'est réfugiée sur des parcelles, visiblement abandonnées au passage Dupont, dans la cité Frederico Garcia, à quelques centaines de mètres du Stade de France et de sa station RER. Plutôt que d'expulser les squatteurs, la municipalité s'est engagée dans un nouveau projet d'hébergement, avec le soutien de plusieurs associations mobilisées auprès des familles (Rajnawak et Voix des Roms). Avec les familles, les associations et les élus intéressés doivent définir un projet de relogement « pérenne », rompant ainsi avec l'idée d'hébergement provisoire, fondement des projets antérieurs, à commencer par les « villages ».

Bien sûr, les initiatives engagées ces derniers temps ne se limitent pas aux projets de la Seine Saint-Denis. A Orly, Villeneuve le Roi, à Choisy-le-Roi, des projets ont vu le jour ou sont en cours, impliquant, comme c'est le cas à Choisy, des acteurs associatifs déjà présents sur d'autres terrains, et comme la Fondation Abbé-Pierre et « Coup de Main », qui interviennent également dans les « villages d'insertion » de la Seine-Saint-Denis.

Si les regroupements sont toujours d'actualité, il semble qu'en fonction du possible, on favorise désormais les relogements dans le « diffus », c'est-à-dire dans le parc social existant, en recourant, par exemple, à la formule des baux glissants. Cette solution prévaut également dans d'autres régions (Lille, Lyon, Marseille, etc.). Enfin, il faut indiquer des projets associatifs comme la mise à disposition de lopins de terre à une quarantaine de personnes originaires d'Arad, résidant dans des baraques en bordure de l'autoroute A 186 dans le périmètre de Montreuil. Ces jardins temporaires font l'objet de conventions d'occupation précaire (COP) avec la municipalité.

Conclusions

En conclusion de ce panorama rapide des expériences d'hébergement et d'insertion engagées en Île-de-France depuis la fin des années 1990, il est nécessaire de souligner la diversité des actions engagées sur le terrain, ce qui s'explique peut-être par la multiplicité des acteurs impliqués dans les différents projets : collectivités territoriales ; représentants locaux de l'Etat ; acteurs historiques de l'intervention en bidonville (ADOMA anciennement SONACOTRA, PactArim, Fondation Abbé-Pierre), associations conventionnées spécialisées dans l'insertion par le logement, comités et associations de soutien plus ou moins fédérés par le Collectif National Droits de l'Homme Romeurope ; associations roms (La Voix des Roms); organisations humanitaires (Médecins du Monde) ; etc..

Si la diversité des actions d'hébergement et d'insertion est indiscutable, il existe cependant des points communs. D'abord, l'entrée par l'habitat est récurrente. De fait, les acteurs institutionnels comme les acteurs associatifs semblent avant tout chercher à résoudre un problème d'hébergement ou de place. Comment expliquer cette insistance ? S'agit-il de suppléer l'absence de l'Etat, qui en maintenant les mesures transitoires rend quasi impossible toute insertion par l'emploi ? Ou alors d'en finir avec la présence des bidonvilles et la vision de la pauvreté, toujours source de troubles à l'échelle du voisinage ? A moins que ce soit le contexte urbain marqué par la raréfaction des ressources foncières et immobilières qui oblige les acteurs

locaux à régler avant tout le problème de la place en ville des migrants roms qui sont presque toujours perçus comme des indésirables ?

Un deuxième point commun réside dans le fait que les initiatives locales sont fréquemment des bricolages ou des arrangements, qui sont effectués dans l'urgence, le plus souvent suite à un incendie ou à un autre événement dramatique de ce genre. Il n'y a pas de planification ou de vision d'ensemble même si l'aide pour l'éradication des bidonvilles votée par la Région en 2005 a probablement constitué un moment important dans la construction des politiques actuelles du bidonville en région parisienne. Aujourd'hui, la vision d'ensemble s'impose néanmoins, ne serait-ce qu'en raison des mobilités qui, largement déterminées par les évacuations de terrain, se réalisent le plus souvent dans le cadre du territoire francilien. C'est ainsi que l'on peut interpréter l'implantation de nombreuses familles à Montreuil à partir de 2009. Loin d'arriver de Roumanie comme on l'a souvent entendu, ces familles arrivaient en fait des villes voisines (Aubervilliers, Saint-Denis, etc.) qu'elles avaient dû quitter suite aux évacuations par les forces de l'ordre. L'« appel d'air » souvent dénoncé par les détracteurs de la politique montreuilloise mérite donc d'être relativisé.

Enfin, la politique de rejet (expulsions des personnes, évacuation des terrains, renforcement des procédures d'exclusion juridique et discriminatoires) constitue toujours l'arrière-plan des initiatives des acteurs locaux, car elle détermine les possibilités effectives d'insertion des migrants et de réussite des projets.

Après une dizaine d'années d'actions aux côtés des migrants roms en situation précaire dans les villes d'Île-de-France, le bilan reste à faire. C'est même une priorité, si l'on tient compte des progrès des discours anti-roms non seulement dans les pays voisins, comme l'Italie ou l'Espagne, ou encore en Europe centrale, mais aussi en France. Si elle doit s'appuyer sur des aspects comptables (accès au logement de droit commun, scolarisation, accès à l'emploi, à la protection de la santé), cette évaluation doit absolument tenir compte de l'avis des intéressés, car les migrants sont toujours les premiers à amorcer le processus d'intégration, sans perdre de vue le contexte global, en particulier le renforcement des politiques de rejet qui contribue à accroître la précarité de la très grande majorité des migrants roms présents sur le territoire francilien.

Annexe 1

Récapitulatif des projets d'insertion par l'habitat en Ile de France⁹

- Paris 75 :

- *Paris*, boulevard Mac-Donald : initié en 2005, projet d'humanisation du lieu de vie, soutenu et financé par le Fondation Abbé Pierre, en lien avec les associations Coup de main, Toilettes du Monde et Habitat Cité, sans suite après évacuation du terrain en Août 2006.

- Seine et marne 77 :

- *Lieusaint* : initié en 2000 et développé entre 2002 et 2007, projet d'insertion par l'emploi et le logement financé par le SAN de Melun-Sénart, en partenariat avec le Préfecture et géré par le RTAGV. A permis l'insertion complète et définitive de 39 familles.

- *Cesson* : initié en octobre 2008 par la municipalité sans aide extérieure. 4 familles roms roumaines expulsées d'une aire d'accueil pour Gens du Voyage sont installées sur un terrain communal avant d'être logées dans des pavillons. Convention d'accompagnement signée directement avec les familles. Accès à l'emploi favorisé par la mairie.

- Yvelines 78 :

- *Achères* : en 2003, à la suite de l'expulsion du terrain situé sur son territoire communal, la ville d'Achères très fortement engagée a soutenu une famille rescapée, une mère et ses deux enfants, en la logeant d'abord provisoirement dans une caravane et en l'aidant avec opiniâtreté jusqu'à ce que 2 ans plus tard elle obtienne le droit au séjour et au travail. Cette famille est maintenant totalement insérée.

- Essonne 91 :

- *Saint-Michel sur Orge* : une famille a été relogée par la mairie dans un logement d'instituteur. Suite aux déclarations du président de la République d'août 2010 cette famille est partie sans donner signe de vie depuis.

- Deux autres familles ont été relogées dans l'agglomération du Val d'Orge, dont une avait un CDD de jardinier à l'agglomération ; cette famille est en HLM à *Grigny* et les enfants sont scolarisés régulièrement.

⁹ Tous les enfants des familles qui ont intégré des projets d'insertion par l'habitat sont scolarisés.

- Seine Saint Denis 93 :

- *Aubervilliers* : projet de la municipalité dès 2005, mise en œuvre provisoire en 2006 et de façon définitive en juillet 2007. Financé pour les investissements par la Région et la Fondation Abbé Pierre et pour le fonctionnement par la ville et l'Etat dans le cadre d'une MOUS. 19 ménages sélectionnés par la municipalité. Gestion et accompagnement social par l'ALJ 93 et le Pact-Arim. Après une période provisoire, installation dans des algécos en juin 2007. En juillet 2011 restent 11 familles encore accueillies et en difficulté pour trouver un emploi.

- *Saint-Denis* : après l'expulsion au printemps 2007 d'un très grand bidonville de 700 personnes situé rue Campra, la préfecture et la ville de Saint-Denis, sous très forte pression associative, s'accordent dans une MOUS pour financer un village afin d'accueillir 19 ménages sélectionnés par le PACT-Arim. Aménagement du terrain par l'Etat via ADOMA qui assure la gestion locative. Prêt des caravanes par la Fondation Abbé Pierre. Accompagnement PACT-Arim et ALJ 93.

- *Saint Denis* : initialement installées dans un bidonville désigné sous le nom de Hanul situé dans la zone d'activité du Landy à Saint-Denis et expulsées en juillet 2010, une soixantaine de familles s'étaient retrouvées au passage Dupont à Saint-Denis avec une nouvelle convention d'occupation signée entre la municipalité et les familles constituées en association. Déménagées en août 2010 à l'expiration de cette convention, les familles sont actuellement installées en auto-construction sur un terrain situé à cheval sur les communes de Saint-Denis et Épinay sur Seine. Le projet de logement en auto-construction accompagné par l'architecte Julien Beller est toujours d'actualité et pourrait être financé par la Région, et des fonds FEDER et pourrait se développer sur 2, voire 3 terrains. Une médiatrice de l'association Rues et Cités intervient auprès de ces familles depuis janvier 2011 et sera probablement reconduite pour 2012.

- *Saint Denis* : rue des Fillettes, 3 familles sont logées depuis 2004 dans un pavillon appartenant à la municipalité avec une convention d'occupation et l'intermédiaire de l'association Pour Loger.

- *Saint-Ouen* : expulsées mi 2008 d'un bidonville de plus de 700 personnes situé rue Ardouin à Saint-Ouen, 21 familles roms ont été retenues dans le cadre d'une MOUS établie entre la préfecture et la ville de Saint Ouen et accueillies sur un terrain provisoire dans des caravanes prêtées par la Fondation Abbé Pierre. La gestion locative est effectuée par l'ALJ 93 et l'accompagnement social par le PACT-Arim jusqu'à fin 2012. Aujourd'hui, il reste 17 familles. 2 familles sont sorties du dispositif et 2 autres ont été durablement relogées. 5 personnes bénéficient d'une carte de 10 ans après des contrats d'accompagnement dans l'emploi et 5 autres sont en cours de régularisation malgré des difficultés persistantes avec la préfecture.

- *Bagnolet* : le 23 février 2006, la municipalité de Bagnolet a voté un projet pour loger les Roms d'origine bulgare jusque- là abrités dans le Château de l'Etang. Avec l'aide financière de la région il s'agissait de construire un foyer comprenant 20 chalets pour loger 80 personnes et des équipements sanitaires collectifs. L'installation s'est effectuée en juillet 2007 et la gestion locative et l'accompagnement social confiés à l'ALJ 93 et au PACT-Arim. Ce dispositif a pris fin en juillet 2011 sans atteindre les résultats attendus.

- *Montreuil* : la municipalité nouvellement élue au printemps 2008 a décidé d'un projet pour mettre à l'abri et accompagner plus de 350 personnes recensées comme présentes sur la commune lors de la décision initiale (une centaines de familles environ). Une installation provisoire en caravanes est progressivement organisée sur 2 sites à partir de l'été 2008, Pierre de Montreuil et Montagne pierreuse, tandis qu'un squat du Bas-Montreuil est intégré à la MOUS (10 familles). Pour l'un des sites en caravanes (Pierre de Montreuil) et le squat, l'accompagnement social est confié à l'association Rues et Cités : 44 familles (environ 180 personnes). L'association déploie sur ces sites 3 travailleuses sociales et 1 animatrice. En janvier 2011 l'association Cité Myriam rejoint Rues et Cités et prend en charge la gestion du terrain et le travail d'accompagnement cers le relogement. L'autre site de caravanes (Montagne Pierreuse) est géré depuis janvier 2010 par l'ALJ 93 qui y assure l'accompagnement social et la régie locative : 192 personnes (61 ménages, 75 caravanes). Le financement doit être par la Région à hauteur de 320 000 euros en investissement, le FSE, 250 000 euros et il est prévu 700 000 euros en fonctionnement.

- Val de Marne 94¹⁰ :

- *Fontenay –sous- Bois* : entre 1999 et 2002 une insertion par l'emploi a été obtenue pour 20 familles grâce aux actions conjuguées du comité de soutien et de la municipalité en lien avec un organisme de formation professionnelle¹¹aux métiers de la forêt. Ces familles sont insérées en province.

- *Choisy le roi* : dès novembre 2003, après les expulsions massives des bidonvilles en 2002, la municipalité de Choisy le Roi a logé 4 familles dans des pavillons de voirie, avec des conventions d'occupation signées par l'intermédiaire de l'antenne locale du Secours Catholique jusqu'en 2008. Les services sociaux et juridiques municipaux assureront un long et incertain accompagnement vers le droit au séjour et à l'emploi. Les familles ont maintenant obtenu ces droits et leur insertion est bien avancée.

- *Saint Maur* : en mai 2003, 52 Roms expulsés d'un bidonville voisin s'installent à Saint-Maur sur un terrain situé rue Bollier en zone pavillonnaire et en face d'un lycée. Le terrain appartient au Conseil Général qui ne demandera pas l'expulsion au grand dam de la municipalité et du voisinage. Il est impossible en raison des règlements locaux d'urbanisme de placer des caravanes ou de construire des cabanes. Des tentes servent d'abri, y compris pour les toilettes. Les soutiens s'organisent en collaboration directe et étroite avec les familles. En novembre, l'hiver arrive et la vie sous la tente n'est pas possible. Le Conseil Général ouvre les locaux d'une gendarmerie désaffectée et établit une convention d'occupation avec l'association des Roms de Saint-Maur. En 2007, le Conseil général augmente son aide financière et demande à l'association Pour Loger d'apporter une aide à l'insertion. Peu de familles ont obtenu des autorisations de travail et ont alors quitté d'elles-mêmes

¹⁰ Dans ce département les comités de soutien réunis dans l'Association Romeurope 94 ont participé à tous les projets.

¹¹ Projet réussi signalé ici car il montre l'importance de l'accès à l'emploi pour l'insertion des familles.

la gendarmerie. Deux familles sont dans des logements d'insertion. Les autres sont encore dans la gendarmerie en l'absence d'accès à des ressources officielles.

- *Limeil- Brévannes* : 3 familles aidées par la municipalité sont logées dans des appartements, l'un par les soins de la commune et les deux autres par l'AUVM (association urgences Val de Marne) et ont obtenu un emploi.

- *A Vitry, Villejuif, Saint-Maur, Joinville*, des familles, soit environ 80 personnes, sont logées par le Conseil Général depuis 2005 dans des pavillons de voirie.

- *Vitry* : en 2004, la municipalité a soutenu plusieurs familles, 20 personnes environ en les logeant dans des appartements ; en lien avec Habitat solidaire. En 2011, toujours à Vitry, l'ASE en lien avec les soutiens locaux, Pour Loger et l'aide financière du Conseil général pour la remise en état des locaux ont logé 20 personnes.

- *Choisy le roi* : une soixantaine de personnes expulsées d'un bidonville ont trouvé refuge le 12 août 2010 dans un gymnase de la ville. Sous la pression du comité de soutien celle-ci accepte de préparer un projet en partenariat avec la Fondation Abbé Pierre et Coup de Main. Un terrain permet d'abriter 19 caravanes. Le conseil général finance certains équipements. Le projet est en cours.

- *Orly, Villeneuve le Roi* : en juin 2011 un communiqué commun de la maire d'Orly et du président du CG 94 annonçait un projet commun concernant 17 familles habitant depuis plusieurs années dans les bidonvilles situés sur le territoire de ces deux communes. La ville d'Orly annonçait la mise à disposition d'un terrain pour une durée de 3 ans et il était question d'obtenir des financements de la Région et de l'Europe via les fonds FEDER. Actuellement ce projet a des difficultés assez habituelles lors de la mise en œuvre mais les chalets sont en cours de construction.

- *Ivry sur Seine* : un projet est en cours pour mettre à l'abri une cinquantaine de personnes présentes sur la commune depuis 2008.

-Val d'Oise 95 :

Aucun projet n'a été mis en œuvre dans ce département qui abrite cependant depuis longtemps de nombreuses familles vivant dans des bidonvilles et certaines qui viennent s'y réfugier car expulsées du 93. Environ 2000 personnes sont présentes sur ce département.

Annexe 2

Tableau récapitulatif des villages d'insertion en Seine Saint Denis

Il y aurait environ aujourd'hui 650 personnes en « village d'insertion » sur le département de Seine-Saint-Denis. Ils se répartissent de la façon suivante :

	AUBERVILLIERS	BAGNOLET	ST DENIS	ST OUEN	MONTREUIL
Date de démarrage du projet	<p>Installation provisoire en 2006 avec une pré-MOUS</p> <p>Installation sur le village définitif et démarrage de la MOUS en juillet 2007</p>	<p>Installation en juillet 2007</p> <p>Démarrage de la MOUS d'accompagnement social en octobre 2008</p>	<p>Installation sur un terrain provisoire en novembre 2007 avec une pré-MOUS</p> <p>Installation sur le village définitif et démarrage de la MOUS en mai 2009</p>	<p>Installation sur un terrain provisoire en septembre 2008</p>	<p>Installation provisoire sur deux terrains et démarrage de la MOUS en 2008 avec Rue et cités comme seul opérateur associatif</p> <p>Déménagement sur deux nouveaux sites placés dans un premier temps sous la responsabilité de Rue et cités.</p> <p>Répartition des deux sites en janvier 2010 entre l'ALJ 93 et Rue et cités</p>

Nombre de ménages accueillis	19 ménages au début. 11 familles en 2011.	20 ménages (79 personnes)	19 ménages	19 ménages	348 personnes sont intégrées dans la MOUS
Opérateurs	Gestion locative et gardiennage par l'ALJ 93 Accompagnement par le PACT Arim 93 (3/4 temps travailleur social)	Gestion locative et gardiennage par l'ALJ 93 / Accompagnement et insertion par le PACT (2 travailleurs sociaux)	Terrain aménagé par l'Etat via ADOMA Accompagnement social par le PACT Arim 93 Médiation par l'ALJ 93 Gestion locative par ADOMA	Gestion locative et gardiennage par l'ALJ 93 Accompagnement par le PACT Arim 93 (1 éducatrice / 1 interprète)	ADOMA pour la construction des futurs logements en diffus Rue et Cités pour l'accompagnement social et la gestion locative sur un terrain L'ALJ 93 pour la gestion locative et l'accompagnement social sur l'autre terrain, dont le fonctionnement est calqué sur celui des autres villages d'insertion

	AUBERVILLIERS	BAGNOLET	ST DENIS	ST OUEN	MONTREUIL
Type d'habitat	terrain provisoire : caravanes installées grâce à la participation financière de la Fondation Abbé-Pierre Terrain définitif : modules algécos	Modules algécos équipés et bâtiment en dur pour la salle commune	Modules algécos équipés et bâtiment en dur pour la salle commune	Caravanes installées grâce à la participation financière de la Fondation Abbé-Pierre pour les habitations et modules algécos pour les espaces	Terrains provisoires : caravanes.

	équipés et bâtiment en dur pour la salle commune			communs (sanitaires, cuisine, salle de réunion)	
Financeurs	Fondation Abbé Pierre (Prêt des caravanes provisoires)	Fondation Abbé Pierre (Prêt des caravanes provisoires)	Fondation Abbé Pierre (Prêt des caravanes provisoires)	Fondation Abbé Pierre (Prêt des caravanes provisoires)	Fondation Abbé Pierre (Prêt des caravanes provisoires)
	Ville d'Aubervilliers	Ville de Bagnolet	Ville de St Denis	Ville de St Ouen et la Ville de Paris	Ville de Montreuil
	État	État	État	État	État
	Région Ile-de-France (dispositif d'éradication des bidonvilles)	Région Ile-de-France (dispositif d'éradication des bidonvilles)	Région Ile-de-France (dispositif d'éradication des bidonvilles)	Région Ile-de-France (dispositif d'éradication des bidonvilles)	Région Ile-de-France (dispositif d'éradication des bidonvilles)